

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Condé-sur-Iffs sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
27.04.2023

*publiée le 15.05.2023*

Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 27  
Titulaires 26  
Suppléants 1  
Pouvoirs 8  
Votants 35  
  
Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Mme Nathaly MONROCCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, M. Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Richard MARTIN), Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Jacques-Yves OUIN), Marie-Françoise ISABEL (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCCQ), M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Michel CRUCHON (pouvoir à Eric DUVAL), William HERFORT, Philippe PIARD (pouvoir à Alain PORQUET), Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alain BOHEME et Patrice MARTIN,

Secrétaire de séance : Mme Nathaly MONROCCQ

**Délibération n° 2023 / 82**

**Objet : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Plan Local d'Urbanisme de Moul : prescription de la modification n°3**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Moul a été approuvé par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2011, puis modifié le 26 mai 2012 ainsi que le 13 mars 2015. La récente mise à jour du PLU en date du 9 mars 2023 vient compléter ces évolutions.

La commune de Moul a sollicité la Communauté de communes, compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, afin d'adapter son document d'urbanisme de manière à prendre en compte les évolutions récentes et à venir de son territoire.

La modification du PLU de Moul devra donc notamment :

- Permettre un changement de destination de bâtiments existants situés en zone Naturelle,
- Supprimer des emplacements réservés correspondants à des projets aujourd'hui réalisés ou abandonnés,
- Adapter le règlement écrit du PLU pour accompagner le projet de construction du siège communautaire,
- Intégrer le porter à connaissances « risques technologiques » concernant la Coopérative Agrial,
- Travailler sur le traitement paysager de la RD613 afin de reculer voire supprimer les reculs obligatoires,
- Traduire le projet d'aménagement global du secteur aujourd'hui non bâti limitrophe de la commune d'Argences, compris entre le RD613, le pôle commercial et le pôle d'équipements publics.

Il convient donc d'engager la procédure de modification n°3 du Plan Local

d'Urbanisme de la commune de Moulton.

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Valès dunes ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Moulton approuvé le 1er avril 2011, modifié le 26/05/2012 et le 13/03/2015 et mis à jour le 9 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 25 avril 2023 ;

Considérant qu'il convient de faire évoluer le PLU de Moulton afin de prendre en compte les évolutions territoriales

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention :

↳ Engage la procédure de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Moulton ;

↳ Autorise M. le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

↳ Dit que la présente délibération fera l'objet des mesures réglementaires de publicité.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Nathaly MONROCCQ



Pour le Président,  
et par délégation,  
la Vice-présidente,  
Marie-Françoise ISABEL

